

Les Parcs naturels de Wallonie

Outils du développement durable

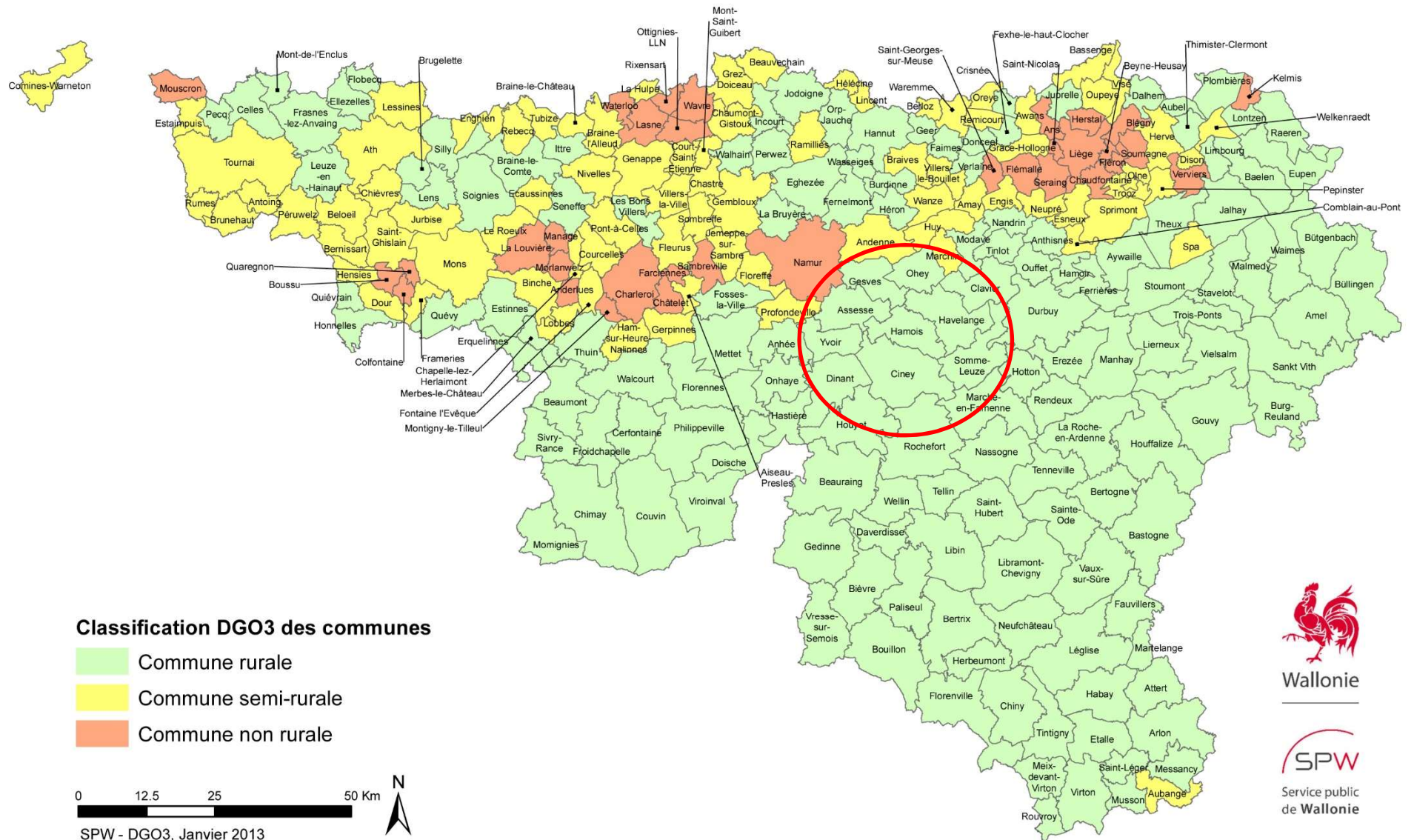


Qu'est-ce qu'un Parc naturel en Wallonie ?

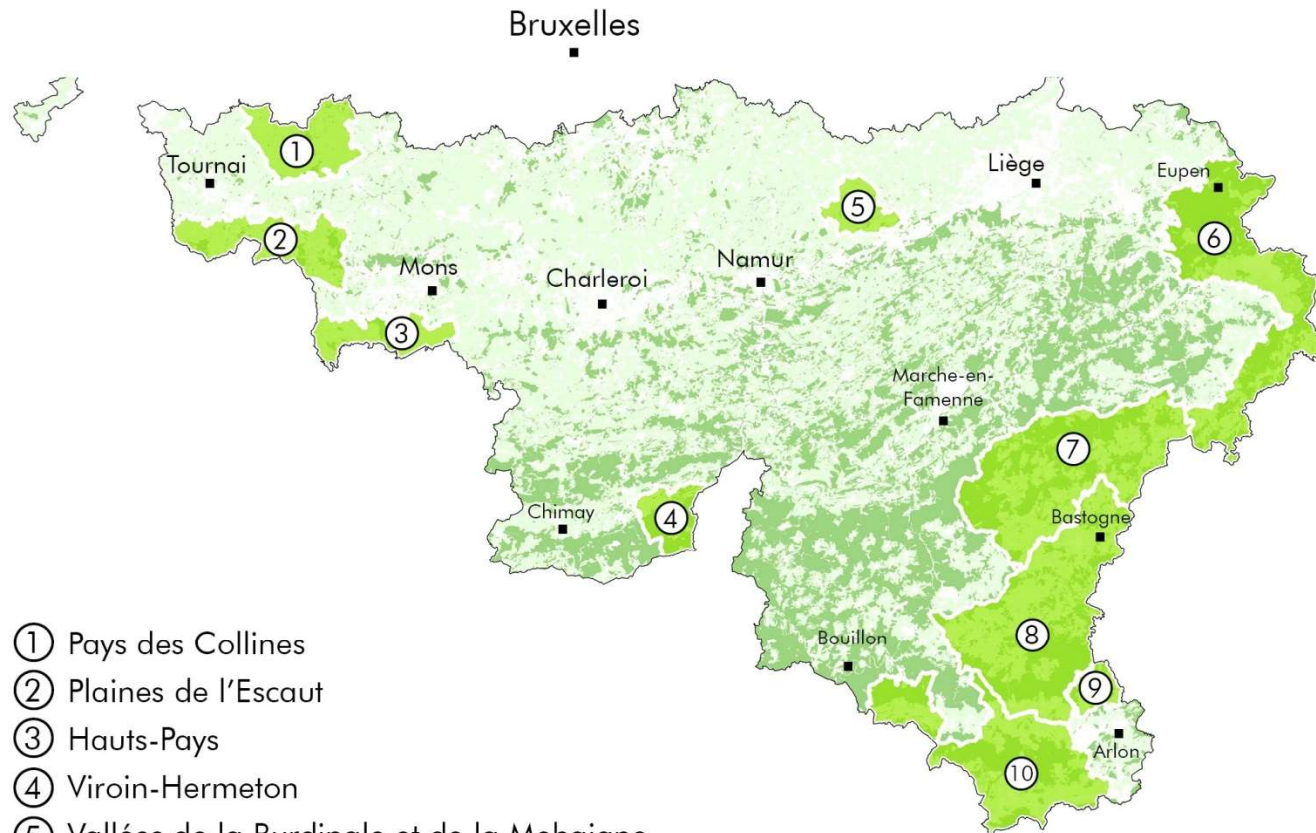
« Territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. »

Concrètement, plusieurs communes s'associent dans le but de développer des projets de développement durable sur leur territoire (10.000 ha minimum)

Indicateur de ruralité Classification DGO3 des communes



Les Parcs naturels de Wallonie



- ① Pays des Collines
- ② Plaines de l'Escaut
- ③ Hauts-Pays
- ④ Viroin-Hermeton
- ⑤ Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne
- ⑥ Hautes Fagnes-Eifel
- ⑦ Deux Ourthes
- ⑧ Haute-Sûre Forêt d'Anlier
- ⑨ Vallée de l'Attert
- ⑩ Gaume



Les missions des Parcs naturels

Protection, gestion et
valorisation du
patrimoine naturel

Paysage et
aménagement du
territoire

Développement social
et économique

Innovation et expérimentation

Partenariats et coopération

Accueil, éducation et information

Le Plan de gestion

- Echéancier sur 10 ans des mesures à prendre pour réaliser les missions du Parc naturel
- Description des moyens financiers, matériels et humains

AXE DE BASE

Axes
transversaux

Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Projet

Action

Le fonctionnement

Pouvoir organisateur

Crée le Parc naturel
Installe la Commission de gestion
Met à disposition de la CG les moyens administratifs et financiers

Commission de gestion

Asbl
équilibre entre PO et secteur associatif

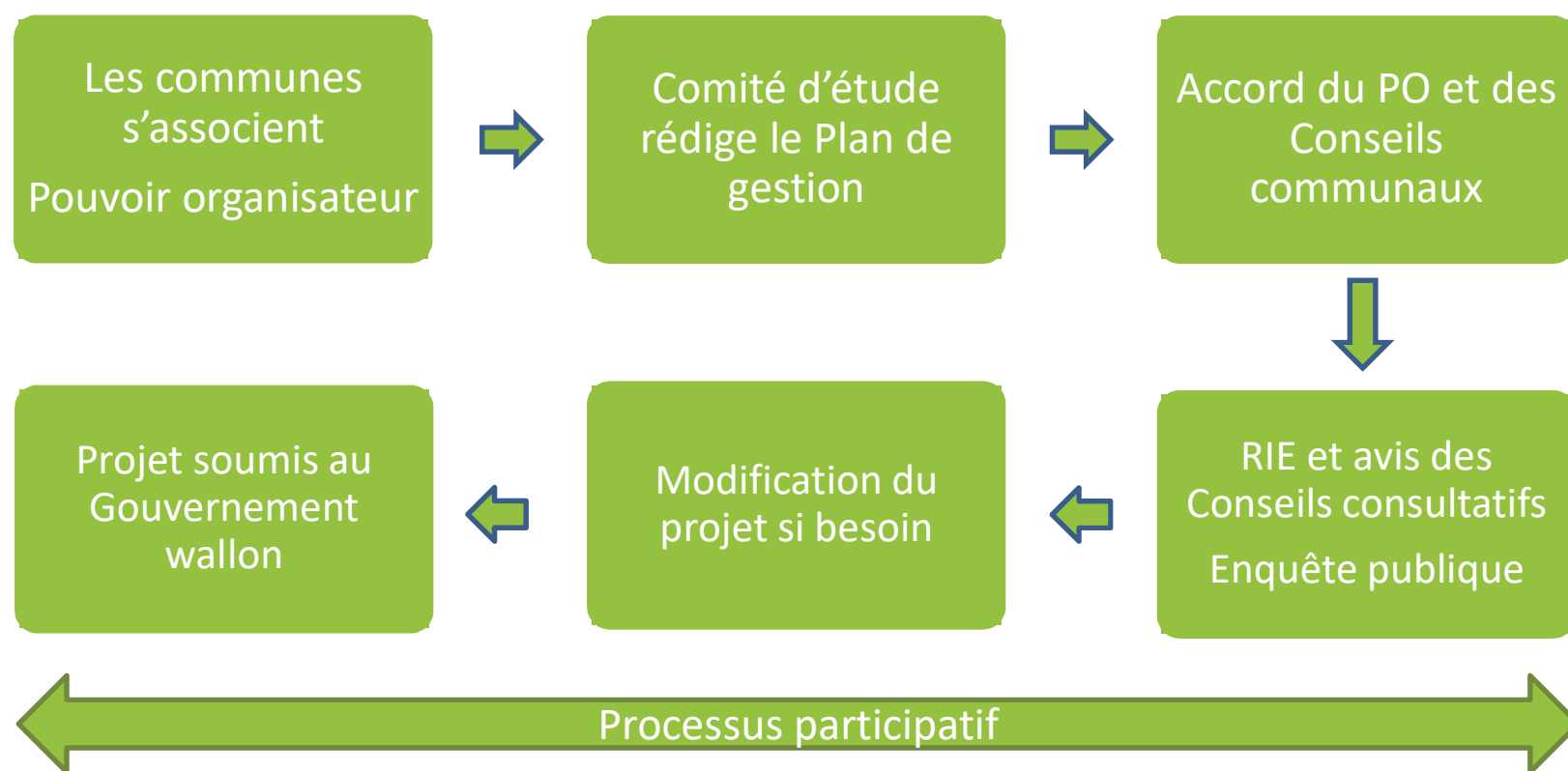
Mise en œuvre du
Plan de gestion
Assure le suivi de la
Charte paysagère
Rédaction du RA
Remise d'avis
Rapport d'évaluation

Équipe technique

Directeur
Equipe administrative
Chargés de mission

Mène les projets,
rédige les rapports,
organise les activités,
...

Les grandes étapes de la création d'un Parc naturel



La Fédération des Parcs naturels

